

La CNRACL a ouvert en septembre 2024 une nouvelle offre de services sur PEP's

La plateforme s'enrichit ainsi de nouveaux outils pour faciliter la gestion des carrières et des droits à pension des agents.

Ces nouveaux outils, disponibles sur la plateforme PEP's, se divisent en deux rubriques :

Carrières

Un nouveau service "Comptes individuels retraite CNRACL" est désormais disponible. Il offre les fonctionnalités suivantes :

- Consultation et mise à jour des CIR, y compris la correction des périodes en anomalie
- Gestion des périodes de bonifications pour services spécifiques (services civils hors Europe, services aériens, sous-marins ou subaquatiques, des bénéficiaires de campagnes dans le cadre des services militaires ;)
- Gestion des bénéficiaires de campagnes dans le cadre des services militaires
- Gestion des périodes de handicap
- Gestion des données famille

Droits à pension

La demande de retraite CNRACL et RAFP permet aux employeurs d'instruire les demandes de retraite de leurs agents pour tous types de dossiers. Les dossiers constitués peuvent ensuite être envoyés à la CNRACL.

À noter :

- Le dossier de réversion s'intitule désormais "liquidation suite à décès en activité"
- Les délais de blocage restent inchangés : les dossiers doivent toujours être adressés à la CNRACL au plus tard trois mois avant leur date d'effet, sauf cas particuliers

Une nouvelle version du service « Simulation de retraite » (*outil ouvert le 8 janvier 2024*) permet la prise en compte dans les simulations des données famille et bonification du nouveau service "Comptes individuels retraite" préalablement complétées.

Une amélioration notable est que tous les dossiers sont maintenant accessibles simultanément, offrant ainsi une meilleure vue d'ensemble et une gestion plus efficace. Les délais de contrôle des dossiers sont inchangés tant au niveau du CDG21 que de la CNRACL.

Comment demander le contrôle au centre de gestion 21

Pour demander le contrôle d'un dossier CIR

Ces nouveaux outils entraînent la suppression du bouton « Envoyer CDG ».

Désormais, pour demander le contrôle d'un dossier, il convient d'adresser au CDG 21 un email à retraite@cdg21.fr en précisant l'objet de la demande en indiquant uniquement le nom de naissance et prénom de l'agent, éventuellement son nom marital.

Pour demander le contrôle d'un dossier retraite

Pour les dossiers de retraite, et uniquement pour les dossiers de retraite, le bouton « envoyer CDG » a été remplacé par le bouton « déléguer ». Il convient également pour la bonne gestion des dossiers d'adresser au CDG 21 un email à retraite@cdg21.fr en précisant l'objet de la demande en indiquant uniquement le nom de naissance et prénom de l'agent, éventuellement son nom marital.

Pour des raisons de RGPD, ne fournissez aucun NIR sur les e-mails.